

DEJEPS

ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE

Mention ANIMATION SOCIALE

« Le diplôme pour exprimer et développer la relation sociale »

• **Cette formation au DEJEPS Mention Animation Sociale** vise à qualifier des professionnels de l'animation, techniciens de l'éducation populaire, capables de concevoir, coordonner une équipe et des projets d'Éducation populaire. Il permet d'acquérir des compétences de diagnostic, de relations partenariales et de conduites de projets pour un public spécifique d'animation sociale. Le DEJEPS est un diplôme de niveau V.

• **Une formation en alternance**

La formation est organisée en alternance, elle s'articule donc entre des temps de formation en centre - 780 heures - et des temps de stage pratique dans une structure de l'animation socioculturelle - 1 500 heures.

Les stagiaires bénéficient d'un accompagnement individuel et d'un suivi par le ou la responsable de formation par le biais de visites sur le lieu de stage pratique. En structure, un tuteur ou une tutrice accompagnera le ou la stagiaire.

• **Objectifs**

La formation est précédée par une étape de positionnement qui permet l'individualisation du parcours. Elle est construite autour de quatre Unités Capitalisables (UC) issues du référentiel dont deux UC communes à tous les DEJEPS :

- **UC1 : Concevoir un projet d'action**

Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel - Formaliser les éléments d'un projet d'action - Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action

- **UC2 : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action**

Animer une équipe de travail - Promouvoir les actions programmées - Gérer la logistique des programmes d'action - Animer la démarche qualité

• **Conditions d'accès - Prérequis**

Conformément à la réglementation, les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme : PSC1, AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU, SST.
- Être titulaire d'un diplôme de niveau III (bac + 2) reconnu par l'État ou de niveau IV dans le champ de l'animation ou de travail social (BEATEP, BPJEPS AS, ...) ou attester d'une formation de niveau 4 (Baccalauréat) et se prévaloir de 6 mois d'expérience dans l'animation ou justifier de 24 mois d'expérience salariée (quel que soit le secteur d'activité) ou bénévole.

La formation se déroule en partenariat avec le Campus Sport Bretagne



- **UC3 : Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative**

Définir les cadres de ses interventions pédagogiques - Conduire des interventions pédagogiques au moyen d'un support d'activité pour lequel il est compétent - Encadrer un groupe dans le cadre de ses interventions pédagogiques - Evaluer les interventions pédagogiques conduites - Conduire des actions de formation

- **UC4 : Animer en sécurité dans le champ d'activité**

Mobiliser des ressources techniques propres au champ d'activité - Réaliser les gestes professionnels relatifs au champ d'activité - Anticiper les risques juridiques et techniques dans le champ d'activité

Les +

du DEJEPS avec les CEMÉA

+ L'élaboration et la conduite d'un projet d'animation.

+ Des visites de structures pour rencontrer des acteur.rice.s de terrain, découvrir de nouvelles pratiques et élargir son champ d'action.

+ Possibilité de formation en contrat d'apprentissage.

• **Méthodes mobilisées aux Ceméa**

Chaque formation est construite à partir de méthodes d'éducation active, alternant apports théoriques, mises en situations et réflexions collectives.

L'équipe de formateur.rice.s s'appuie sur :

- le vécu et les projets des participant.e.s,
- des analyses issues de la pratique, de l'observation et de la réflexion des participant.e.s,
- des analyses issues de l'apport de textes et/ou d'images et/ou d'outils audiovisuels,
- des études de situations et des échanges collectifs,
- de l'appropriation et/ou de l'élaboration de méthodes et/ou d'outils, de documents écrits,
- une alternance des temps de travail en grands groupes, en petits groupes et temps individuels.

• Financement

- Compte Personnel de Formation (CPF), contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, dispositif pro-A, prise en charge par un Opérateur de Compétences (OPCO), prise en charge par un employeur.
- Possibilité de financement Région Bretagne et Pôle Emploi pour les demandeur.euse.s d'emploi.



• Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les locaux de nos formations sont adaptés pour l'accueil de personnes en situation de handicap. Pour adapter au mieux les moyens à mettre en place pour la durée de la formation, nous vous invitons à prendre contact avec la référente handicap : hlejudge@cemea-bretagne.fr



• La Médiathèque Educ'Active des Ceméa

Plus de 1001 ressources en ligne à découvrir !

Il s'agit d'une base de données multimédia. L'accès est offert pendant une année à tou.te.s les stagiaires de la formation professionnelle.

Yakamédia est une immense médiathèque.

Elle rassemble, digitalise et met à disposition tout le patrimoine éducatif des Ceméa. Yakamédia, ce sont 80 années de ressources éducatives et toujours d'actualité disponibles en un seul clic !

Véritable « sac à docs » de l'animateur et de l'animateur BAFA, et une véritable boîte à outils pour tout éducateur.rice de terrain, Yakamédia est une base de ressources multimédia disponible à tout moment et sur tous les écrans : idées d'animation, tutoriels, ressources pédagogiques, actions culturelles, textes de référence, témoignages de pratique de terrain, ...

YAKAMÉDIA

LA MÉDIATHÈQUE ÉDUC'ACTIVE DES CEMÉA

• L'engagement qualité des Ceméa pour la formation des professionnel.le.s de l'animation

L'éducation Nouvelle, dans la formation se traduit par :

- la prise en compte de l'individualité par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition,
- la prise en compte du milieu de vie et les communications avec autrui,
- l'ouverture sur l'environnement qui doit être source d'intérêt et de motivation. L'apprenant.e est au cœur de son propre apprentissage. La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun.e s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur des activités et les interactions entre apprenant.e.s et permet que le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.
- la prise en compte des représentations des apprenant.e.s sur les objets d'apprentissage.
- la possibilité pour les formateur.rice.s et stagiaires de réguler leurs pratiques, la dimension formative de l'évaluation est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.

C'est par l'Éducation Nouvelle et les méthodes d'Éducation Active que la formation répond le mieux à son objectif historique d'émancipation et de participation.

• Pour les CEMÉA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations,
- favoriser le développement des liens sociaux,
- agir pour l'autonomie des personnes et des groupes,
- soutenir la transformation des dynamiques de territoire,
- contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative,
- aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations,
- agir pour le développement des pratiques culturelles de tou.te.s,
- sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel.

Pour accéder à votre
Compte Personnel de Formation

www.moncompteformation.fr



• L'apprentissage passeport pour l'emploi

Les Ceméa Bretagne sont une Unité de Formation des Apprentis (UFA), membre du CFA-Campus Sport Bretagne. Ils peuvent à ce titre accueillir des stagiaires en contrat d'apprentissage dans les formations professionnelles.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI) entre un.e salarié.e et un.e employeur.euse. Il permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître.sse d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant 1 à 3 ans. Le coût de la formation est pris en charge à 100% par un OPCO (OPérateur de COmpétences) dans le cadre de la signature d'un contrat d'apprentissage. Le.la stagiaire bénéficie d'une rémunération variable en fonction de l'âge, et l'employeur d'aides de l'Etat.



Campus SPORT
Bretagne



• Modalités d'évaluation des stagiaires

Pour valider la formation et obtenir le DEJEPS AS, le candidat devra valider l'ensemble des quatre Unités Capitalisables (UC) à travers des épreuves certificatives : production de documents écrits personnels, entretien oral et mise en situation professionnelle.

DATE D'OUVERTURE

Du 12 avril 2021
au 31 mars 2023
- BREST -

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription obligatoire

- Réunion d'information le 25 janvier 2021
- Tests de sélection le 15 mars 2021
- Début de la formation le 12 avril 2021

NOMBRE DE PARTICIPANT.E.S

De 8 à 24 stagiaires

DURÉE

780h aux CEMÉA et 1500h d'expérience pratique. Pour les personnes déjà en poste, ces heures sont comprises dans le cadre habituel de leur temps de travail.

TARIF

8580,00 €

La formation peut être prise en charge à 100% dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

CONTACT

Pour obtenir plus d'informations, un devis ou un dossier d'inscription, contacter :
Laurence DROVAL
accueil@cemea-bretagne.fr
02 98 90 10 78

Responsable des formations
DEJEPS
Fabien PELÉ
fpele@cemea-bretagne.fr

Avec le soutien de



QUALIF Emploi

Conditions Générales de Ventes

